



Dans ce cadre, l'IGN a un rôle majeur à jouer dans la transformation de l'action publique, sur trois plans prioritairement.

D'abord, l'IGN doit devenir une pièce maîtresse de l'État-plateforme dans le domaine de l'information géographique. À ce titre, il doit, dès 2018, libérer l'usage de son référentiel à grande échelle (RGE) et en faire un bien commun numérique doté d'une gouvernance à construire, avec une licence gratuite à définir avec la DINSIC. À ce titre également, le positionnement et les fonctionnalités du Géoportail doivent sensiblement évoluer afin de devenir la plateforme de référence de la donnée géographique, support d'une communauté active qui contribuera à son alimentation et à son animation.

Ensuite, l'IGN doit porter l'avance technologique de la puissance publique dans son domaine, au regard des prochains déploiements massifs d'innovations telles que les véhicules autonomes ou les drones. Ainsi, l'IGN doit se préparer à aider tant l'État que les collectivités à garder une capacité de régulation et d'arbitrage vis-à-vis des propositions que commencent à faire de grands acteurs privés en matière de cartographie 3D, de cartographie à très haute résolution, ou de cartographie en temps réel.

Enfin, l'IGN a vocation à devenir l'opérateur interministériel unique de production/certification des données géographiques souveraines, c'est-à-dire des données qui soutiennent l'action de l'État, notamment dans les domaines régaliens de la fiscalité, de la défense ou de la sûreté. Pour vous appuyer dans l'élaboration de ce positionnement, j'ai décidé de missionner un parlementaire pour explorer les différents champs des ministères et des collectivités concernés en vue de proposer des rapprochements ou des répartitions des rôles susceptibles de consolider l'expertise et mutualiser les moyens de l'État.

Cette transformation respectera le cadre de la programmation des finances publiques pour 2018-2022. Les efforts demandés seront donc importants. Ils ne peuvent être absorbés par de simples mesures de gestion et nécessitent un projet global d'établissement.

L'élaboration de ce projet en lien avec les travaux de la mission parlementaire sera l'occasion d'interroger de nombreux aspects du fonctionnement actuel de votre établissement, afin de privilégier ceux qui contribuent aux trois axes prioritaires évoqués. En particulier, l'organisation territoriale de l'établissement pourra être questionnée, de même que ses fonctions commerciales, du fait du choix clair du gouvernement en faveur de l'open data.

Je suis conscient que l'IGN a déjà opéré, ces dernières années, de profondes évolutions, avec des conséquences directes sur les personnels. Aussi, l'élaboration de ce projet devra être menée de façon concertée avec les personnels en s'attachant à la qualité du dialogue social et aux conditions d'accompagnement des mesures retenues, car cette démarche doit être l'occasion de forger une cohésion commune autour d'une nouvelle organisation, porteuse de sens pour les agents et d'avenir pour l'établissement.

En vue de l'élaboration de ce projet d'établissement, vous voudrez bien me communiquer, d'ici fin février 2018, les orientations principales que vous envisagez et la méthodologie de leur mise en œuvre. Vous y préciserez notamment le calendrier, le pilotage interne, les modalités de dialogue social autour du projet, les conditions de réussite en termes d'accompagnement ministériel et interministériel, et la façon dont vous associez vos différents partenaires à l'élaboration du projet. J'ai par ailleurs demandé à mes services de se tenir à votre disposition pour participer à cette réflexion autant que de besoin.

Confiant dans votre capacité à piloter ce projet et dans les capacités d'évolution de l'IGN et de ses agents, je vous prie de croire, Monsieur le directeur général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Nicolas Hulot